ONZIEME ANNEE — N° 3726

6 Pages — 5c

FILS SPÉCIAUX : BERLIN, LONDRES
ADRESSE PARIS (2e) : 142, Rue Montmartre
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HUMANITÉ-PARIS
TÉLÉPHONE : GUTENBERG 02-57, 02-69
PUBLICITE ANNONCES 142, Rue Montmartre, 142

l'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

MARDI 30 JUIN 1914

6 Pages — 5c

Le journal l'HUMANITÉ est vendu en Belgique 0fr.10

ABONNEMENTS
Sans frais dans tous les Bureaux de Poste

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	1 MOIS
Seine et Seine-et-Oise	18 fr.	9 fr.	4 50	1 50
Départements et Colonies	21 »	10 50	5 25	1 75
Étranger Union postale	31 »	16 50	8 »	3 »

Directeur Politique : JEAN JAURÈS

La Vraie Question

Il était inévitable qu'à propos du dernier geste des postiers, les politiciens de la bourgeoisie nous reparleraient du fameux statut des fonctionnaires. Ils furent jusqu'à présent incapables de donner satisfaction aux revendications des travailleurs de nos services publics : la pensée devait leur venir naturellement de les ligoter dans un règlement limitatif de leurs droits et de leurs exigences. « Donnez-leur un statut ! » dit M. Lafferre dans *l'Action ;* et il sous-entend : « afin qu'ils nous laissent tranquilles ».

Mais, pour l'instant, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de salaires, de traitements, d'améliorations matérielles. Et les syndicats « illégaux » ne sont pas seuls à élever leurs plaintes véhémentes. La Fédération des fonctionnaires proteste autant que les syndicats, autant que l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat. Et ce ne sont pas quelques articles d'un décret mis sur le papier qui empêcheront les réclamations de grandir !

Il y a mieux à faire présentement qu'à revenir sur les controverses relatives au droit d'association des fonctionnaires. On peut même dire de ces controverses qu'elles sont désormais sans objet. Il n'y aura pas de statut ; il y a de fait, et il y aura de plus en plus le droit commun pour tous. Et précisément le dernier mouvement postal le prouve avec l'évidence la plus lumineuse. Voici M. Thomson qui, bureaucratiquement parlant, ignore le syndicat « illégal » de ses sous-agents. C'est entendu. Mais, aussitôt que le syndicat agit énergiquement, vite le ministre accourt. Juché sur le toit de la voiture d'où il haranguait ses subordonnés, le ministre faisait plus pour le syndicat que dix années de propagande. A la tribune du Parlement, il pourra bien, au nom de l'Autorité, et pour rassurer les craintes de ses collègues, se répandre en menaces contre les facteurs. Mais vienne la première alerte ; et, malgré Clemenceau qui crie à l'anarchie et au scandale, force sera encore de traiter avec les mutins, avec les révoltés, d'entrer avec eux dans l'illégalité.

Laissons donc cette question périmée, et venons au fait ! Il y a en France 450.000 fonctionnaires de l'Etat, sans compter ceux des communes et des départements, au nombre de 260.000. Dans cette armée énorme de travailleurs, plusieurs dizaines de mille touchent des traitements de famine. On peut dire que l'immense majorité d'entre eux n'arrivent pas à gagner cinq francs par jour. Même pour ceux dont le traitement est moins insuffisant, le coût de la vie a augmenté en dix ans de 25 % ; il croît chaque jour, et le salaire ne suit pas la même progression. Et comme malgré tout, sous la pression des exigences, sous l'action des luttes ouvrières, les traitements de l'industrie et du commerce se sont élevés partout, le recrutement des fonctionnaires est de moins en moins bien assuré en quantité et en qualité. Du train dont vont les choses, il y aura des difficultés de plus en plus grandes à trouver le personnel nécessaire à nos services publics, et nul ne saurait méconnaître le dommage qui en résulte pour la nation tout entière.

Naturellement, la France n'est pas le seul pays où se soit présentée semblable situation. En Allemagne, pour faire face au même danger pressant, on a procédé à des augmentations dont le total a atteint d'un seul coup 350 millions de mark. Il n'est pas d'autre méthode : chacun aujourd'hui s'accorde à le reconnaître, et M. Aimond lui-même en a convenu un jour, en termes d'ailleurs excellents et décisifs, qu'il fallait renoncer à la méthode des petits paquets et étudier dans son ensemble le problème de l'augmentation des traitements.

Dès lors, allons-y, et reprenons le projet qu'au nom du groupe socialiste, le citoyen Vaillant déposait à la date du 19 décembre dernier.

Rappelons-en les grandes lignes :

Il est établi un minimum de salaire pour tous les travailleurs de l'Etat, quels qu'ils soient. Ce minimum ne pourra être inférieur à cinq francs par jour.

Puis il faut reviser d'ensemble les traitements des fonctionnaires, et il faut y procéder d'urgence. Un comité des salaires, où figureront par moitié les représentants de l'Etat, par moitié les délégués des associations et syndicats de fonctionnaires et ouvriers, sera constitué pour chiffrer les exigences raisonnables de chaque catégorie et pour les totaliser.

Il est sûr que ce total sera élevé. Mais, lorsqu'on le connaîtra, on saura à quoi s'en tenir, et on fera l'effort le plus rapide possible pour trouver l'argent nécessaire. En tout cas, en dehors de cette méthode rationnelle, il n'y a place que pour les réclamations incessantes, les soubresauts, les conflits énervants, insupportables pour tout le monde.

Dans quelques jours, le gouvernement sera appelé à dire aux fonctionnaires quelles sont ses intentions, quel est son plan, s'il en a un. On ne manquera pas de nous dire que l'heure n'est pas aux propositions de dépenses ; que le déficit est déjà imposant, et qu'il faut assurer d'abord l'équilibre budgétaire. Notre Parti n'est en rien responsable du gâchis présent ; mais il acceptera volontiers toute solution qui lui serait proposée. Justement, *l'Information* nous apprend que M. Noulens travaille à un projet d'impôt sur le capital, à un projet de monopole de la vente de l'alcool et du raffinage des huiles minérales. Il peut même y ajouter les assurances. S'il veut dans cette voie trouver l'argent indispensable pour les besoins présents de l'Etat, ce n'est pas chez les socialistes qu'il trouvera le plus lé[illegible] obstacle.

MARCEL CACHIN.

LA SEMAINE ANGLAISE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT

A MM. les sénateurs de la Commission des Finances

UNE SÉRIE DE PROMESSES MINISTÉRIELLES. -- UNE LETTRE DE M. POINCARÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. -- UN VOTE DE LA CHAMBRE

Aujourd'hui la Commission des finances du Sénat va examiner la question de la Semaine anglaise pour les ouvriers des industries d'Etat (guerre, finances).

Quand on connaît la suite des événements qui ont marqué l'effort de revendication des ouvriers d'Etat pour la Semaine anglaise, on reste confondu qu'il puisse subsister encore une difficulté et que la Commission des finances marchande son concours, que dis-je, paraisse faire opposition à une réforme unanimement réclamée par les ouvriers et unanimement promise par les gouvernements successifs *depuis* 1908.

En 1908, une commission interministérielle se prononce pour la Semaine anglaise.

Le 13 avril 1911, M. Monis promet de faire tous ses efforts pour la réaliser.

Le 19 juillet 1911, M. Caillaux, président du Conseil, promet de rechercher, d'accord avec le ministre des finances, les moyens d'établir la réforme.

Le 14 février 1912, M. Poincaré, président du Conseil, promet lui aussi de s'intéresser à l'application de la Semaine anglaise. Il demande un rapport au sous-secrétaire d'Etat aux finances, M. Besnard. Celui-ci promet de consacrer ses vacances à ce travail, mais en fait le rapport n'est prêt qu'en octobre et le ministre des finances n'a pas encore soumis la question au Conseil des ministres quand a lieu l'élection présidentielle de janvier 1913.

Mais, suprême promesse, M. Poincaré, *cinq jours après son élection*, adresse la lettre suivante au citoyen Gervaise, secrétaire de la Fédération des travailleurs de l'Etat :

Monsieur le Secrétaire,

En quittant la présidence du Conseil, je tiens à vous dire que je n'ai pas cessé de suivre la question de la Semaine anglaise. **Je regrette que l'affaire n'ait pu aboutir avant le moment où j'ai dû quitter la présidence du Conseil, MAIS JE NE MANQUERAI PAS DE LA SIGNALER A MON SUCCESSEUR.**

Recevez, etc...

Signé : POINCARÉ.

Munis d'un tel talisman, les ouvriers pensaient leur calvaire terminé. Le 12 février, M. Briand promet d'intervenir comme président du Conseil près de son ministre des finances, M. Klotz. Il le fait, mais la Semaine anglaise n'est cependant pas appliquée.

Pourtant le ministère Barthou s'engage plus avant, *il fait un essai dans les manufactures de tabac à partir de novembre* 1913. Cet essai dure encore.

L'*Administration centrale* des manufactures fait connaître qu'*elle est favorable à l'application* de la réforme.

Le 23 janvier 1914, M. *Péret*, sous-secrétaire d'Etat du ministère Caillaux, *dépose un projet de loi* destiné à ramener la durée du travail à 49 heures par semaine dans tous les services industriels des finances et de la guerre, et le 17 mars 1914, après un rapport d'Albert Thomas, la *Chambre le vote* par 467 voix sur 469 votants.

M. Renoult *sollicite le 23 janvier les crédits nécessaires.* LA CHAMBRE VOTE CES CREDITS le 17 mars, et le projet est envoyé sans délai au Sénat.

Il y rencontre le funeste de Selves, qui, en fait, se refuse à rapporter, et qui, dit-on, s'apprête à abandonner le rapport.

Aujourd'hui, M. Noulens et M. Viviani se présenteront devant la Commission des finances. IL FAUT qu'ils obtiennent d'elle la satisfaction que les ouvriers réclament.

Ceux-ci sont à bout de démarches, à bout d'espoirs déçus et de promesses irréalisées, à bout de patience.

Laissera-t-on protester les engagements pris par tous ces ministres successifs, et par le président de la République lui-même ?

Ces ouvriers ne méritent-ils donc pas la sympathie du Sénat ? Que MM. les sénateurs nous permettent de placer sous leurs yeux cette histoire.

Il y avait une fois une administration un tantinet routinière. Les ouvriers qui travaillaient sous ses ordres se demandèrent un jour s'ils ne pourraient pas imaginer eux-mêmes quelque moyen d'augmenter la production de cette entreprise d'Etat. Ils se disaient — peut-être — que la production augmentant, ils arriveraient à bénéficier dans une certaine mesure, pour leur part, de l'accroissement d'affaires.

N'importe ! Ils étaient bien organisés. Le syndicat était riche. *De ses deniers*, il acheta des produits à l'administration, il alla trouver les commerçants chargés d'écouler les marchandises, leur demanda de mettre les produits à l'étalage *à ses frais*, il leur remit des tableaux-réclame fabriqués *à ses frais ;* il se renseigna sur les goûts des clients, il avisait le personnel des défectuosités constatées pour qu'il y remédiât.

En trois ans, cette publicité portait ses fruits ; une recette supplémentaire de *quarante millions* tombait dans la caisse de l'Etat, amené à embaucher 4.000 ouvrières nouvelles pour répondre à la demande des consommateurs, touchés par la réclame.

Solennellement, un rapporteur de budget, M. Nail, reconnaissait hautement l'action bienfaisante accomplie.

Cette histoire, messieurs les sénateurs, est celle du syndicat des ouvriers et ouvrières des tabacs. Ce soir, votre Commission des finances voudra-t-elle laisser dire que l'Etat républicain ne sait pas rendre justice à ceux dont le zèle a su s'exercer avec une si rare efficacité ?

PIERRE RENAUDEL.

Violences déchaînées

Rien n'est plus difficile que de savoir la pensée vraie d'un prince héritier : d'abord parce qu'il ne la connaît pas toujours exactement lui-même et qu'il n'entrevoit les responsabilités du pouvoir qu'à travers le règne d'un autre ; ensuite parce que les factions et les clans s'emparent de lui, souvent à son insu, et se servent de son nom comme d'un drapeau, de ses propos prétendus comme d'une arme. Si l'on ajoute à cela que l'archiduc était silencieux et concentré, peut-être timide, on conviendra qu'il n'est pas facile de préciser ses desseins et de définir son action.

Il semble bien pourtant qu'à l'égard des éléments serbes de la monarchie, sa politique a eu un double effet contradictoire. Il les a tout ensemble excités et comprimés, préparant ainsi l'explosion et la catastrophe.

D'une part, en effet, il paraissait leur destiner un rôle important, puisqu'il voulait élargir le dualisme austro-hongrois et introduire dans l'organisation de l'Empire, comme une troisième colonne, l'élément slave et serbe-croate. Il flattait ainsi en un sens le rêve « panserbe », car le jour où les Serbes-Croates seraient devenus une partie distincte et autonome de la monarchie, ils pouvaient devenir le centre d'attraction de la Serbie totale.

Mais, d'autre part, la politique de l'archiduc s'employait à mater l'esprit d'indépendance des éléments slaves, pour les plier à ses desseins et les faire entrer dans le cadre artificiel de la domination jésuitique des Habsbourg. L'annexion brutale de la Bosnie-Herzégovine, le régime d'oppression bureaucratique infligé aux pays annexés, les procès monstrueusement arbitraires intentés à des hommes dont le seul crime était de ne pas ressentir un vif enthousiasme pour cette politique, la fabrication quasi-officielle de faux destinés à les perdre, tout était fait pour exaspérer ces Serbes-Croates dont l'archiduc voulait faire un des trois supports de la monarchie. Contradiction et absurdité !

Cette série de fautes a mis l'archiduc sur le chemin de la guerre : car la tentation venait naturellement à l'archiduc et à ceux qui l'entouraient de rejeter sur la Serbie indépendante la responsabilité de leurs mécomptes, et d'en finir par un coup de force avec des difficultés dont ils ne voulaient pas avouer au monde et à eux-mêmes la véritable cause.

Quand on dit qu'il ne voulait pas systématiquement la guerre, on dit peut-être vrai ; mais il s'y condamnait lui-même, et l'Europe avec lui, par les contradictions d'une politique confuse et étroite.

Et maintenant quelle leçon vont déduire des événements les dirigeants de la monarchie austro-hongroise ? S'ils s'obstinent dans la politique de brutalité et d'oppression, s'ils veulent se venger sur tout un peuple de l'attentat de Sarajevo, ils aggraveront la crise. Il n'y a qu'une méthode efficace et sage : c'est de pratiquer envers les éléments bosniaques et croates une politique équitable et généreuse. Réciproquement, les Serbes-Croates n'ont aucun intérêt à souhaiter la dislocation de l'Etat austro-hongrois. S'ils ne se bornent pas à revendiquer des garanties d'autonomie et une juste indépendance, s'ils veulent se séparer de l'Autriche-Hongrie pour se rattacher à la Serbie, ils détermineront un conflit formidable où ils n'auront quelque chance de succès que par le concours de la Russie : et celle-ci le ferait payer cher. Toute la Grande-Serbie serait la vassale du tsarisme.

Mais où sera la force de sagesse ? Depuis des années, il n'y a plus de droit public européen ; et on peut dire qu'il n'y pas d'Europe. Or, sans l'action morale d'une conscience européenne très forte, tous les problèmes de l'Orient européen sont insolubles. Et c'est inutilement qu'on assassinera les peuples et les rois. Le meurtre de l'archiduc et de sa femme a simplement ajouté un filet au fleuve de sang qui a coulé en vain sur la péninsule balkanique. Si l'Europe tout entière ne révolutionne pas sa pensée et ses méthodes, si elle ne comprend pas que la force vraie des Etats n'est plus maintenant dans l'orgueil de la conquête et la brutalité de l'oppression, mais dans le respect des libertés et du droit, dans le souci de la justice et de la paix, l'Orient de l'Europe restera un abattoir où au sang du bétail se mêlera le sang des bouchers, sans que rien d'utile ou de grand germe de tout ce sang répandu et confondu.

JEAN JAURÈS

Nombre de nos abonnés à ce jour :

13.473

L'ENQUÊTE SUR LES ÉBOULEMENTS

La Commission CONSTATE des Malfaçons

La commission, instituée pour rechercher les causes des accidents du 15 juin dernier, a tenu, hier matin, au ministère des travaux publics, une réunion à l'issue de laquelle la note officielle suivante a été communiquée :

La commission instituée par le ministre des travaux publics à l'effet de déterminer les causes des effondrements qui se sont produits le 15 juin 1914 dans les rues de Paris a tenu sa troisième séance ce matin, à neuf heures et demie.

Elle a décidé d'appeler l'attention du ministre des travaux publics sur la nécessité d'inviter les services de la ville de Paris :

1° A activer le plus possible la construction des piédroits de la voûte du Métropolitain dans toutes les parties où cette voûte repose sur le sable ;

2° A faire préciser immédiatement les mesures prises pour éviter que les égouts ne puissent, en cas de nouveaux orages, déverser leurs eaux dans le sous-sol et provoquer de nouvelles excavations.

La discussion s'est ensuite engagée sur l'existence possible de malfaçons dans les travaux et sur l'influence qu'elles purent avoir sur les derniers accidents.

La commission a désigné quatre de ses membres : M. Chesneau, professeur à l'Ecole supérieure des mines ; Luneau, inspecteur général des ponts et chaussées ; Pichon, conseiller prud'homme ouvrier, et Chagnaud, président du syndicat des entrepreneurs de France, pour se rendre compte d'une façon détaillée de l'importance de ces malfaçons.

Décidée à conduire rapidement ses travaux, elle a fixé sa prochaine séance au jeudi 2 juillet.

Il résulte de ce procès-verbal, conçu en style très officiel, que la commission, malgré les dénégations des premiers jours, a nettement retenu comme vraisemblable l'hypothèse des malfaçons.

Les renseignements que nous avons pu recueillir sur la discussion qui s'est produite, nous permettent d'affirmer que des constatations beaucoup plus précises que ne semble l'indiquer ce procès-verbal, ont été retenues.

Il a été établi que des matériaux condamnés par le cahier des charges avaient été employés. Que, notamment, le gypse ou pierre à plâtre et le grès tendre avaient été, dans la maçonnerie, substitués à la meulière.

A dire vrai, les ingénieurs ont, sur ce point, défendu vigoureusement l'administration. Ils ont affirmé que la visite de la commission sur les lieux avait été trop courte pour que les constatations soient décisives et que la présence de gypse dans la maçonnerie n'avait pu causer la rupture des égouts.

Les délégués ouvriers ont souligné l'absence de murs de garde aux environs des chantiers, et l'absence de piédroits sous les voûtes. Ils ont indiqué comme une faute grave d'avoir pratiqué une brèche dans l'égout collecteur pour permettre le « clavage » des voûtes, au lieu d'avoir ouvert un puits directement sur la chaussée.

Hubert et Pichon ont affirmé que les vides souterrains et les fissures sont la cause des ruptures d'égout, et sont dus à la mise en pratique du travail à la tâche, avec production exagérée.

Ils ont ajouté que pour activer les constructions, les chefs de chantiers avaient permis l'extension des « cadres » servant de postes aux ouvriers terrassiers pendant le « forage » des tunnels et aux maçons pendant l'édification des voûtes. De sorte que les ouvriers pressés, n'ayant pas le temps de faire les bourrages, ont exécuté les travaux dans des conditions anormales.

C'est pour établir ces différents points qu'une sous-commission a été nommée, avec la mission :

1° De déterminer, par une nouvelle enquête sur place, les conditions dans lesquelles des « vides » ont pu se produire dans le sous-sol parisien du fait de la construction des lignes métropolitaines ;

2° De rechercher dans quelles proportions des matériaux impropres ont été utilisés, — notamment dans la construction de l'égout passant place Saint-Philippe-du-Roule ;

3° De vérifier l'existence d'une « fêlure » dans la construction de la voûte à l'embranchement des deux lignes métropolitaines, avenue Montaigne.

L'excavation de Saint-Philippe-du-Roule et l'égout qui se trouve à cet endroit feront l'objet d'un examen spécial.

Hubert avait, d'autre part, insisté pour que « la fissure » dénoncée par lui dans la « culotte » du Métro, à l'avenue Montaigne, à l'angle du rond-point des Champs-Elysées, soit examinée à nouveau.

L'instruction judiciaire

M. Boucard, juge d'instruction, vient de désigner les trois experts chargés d'examiner le rapport déposé par M. Wickersheimer, inspecteur général des mines, sur les éboulements de Paris.

Ce sont : MM. Lecornu, membre de l'Institut ; Launay, inspecteur général des ponts et chaussées ; Chagniand, président du Syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France.

Rappelons que le rapport de M. Wickersheimer — dont nous avons donné de longs extraits — forme la base de l'instruction ouverte.

LES SAUVAGES

— J'ai craint un instant qu'on ne nous fasse siéger au Jardin d'Acclimatation.

CEUX QUI "VONT A CAILLEUX"

Dans de petits villages de l'Oise, les enfants pauvres manquent l'école pour aller ramasser des cailloux dans les champs. — Ils rapportent 15.000 francs par an au tâcheron qui les emploie

Un pittoresque coin de village en Basse-Picardie

Il est dans l'Oise des villages d'importance moyenne — cinq cents à mille habitants — où l'on rencontre chaque matin de singuliers cortèges. Des fillettes, des garçonnets et des femmes aussi, la hotte sur le dos, prennent la grande route pour atteindre à cinq ou six kilomètres de là, plus loin quelquefois, le lieu de leur travail. Nous ne sommes pourtant pas au temps des vendanges et puis les vendanges, dans l'Oise...

Ce sont des femmes et des enfants qui vont « *à cailleux* » comme on dit en patois picard, c'est-à-dire ramasser des cailloux dans les champs pour le compte des tâcherons. Et du printemps aux vacances, il manque régulièrement quinze élèves sur vingt-cinq dans les classes élémentaires de filles et de garçons... Quand il pleut, le chiffre des manquants s'abaisse de quelques unités. Mais les autres n'interrompent point leur besogne et vont « à cailleux » sous l'averse. Car leur misérable salaire est attendu, escompté, tient sa place dans le défaillant budget ouvrier.

Des bambins, des vieilles

Ce matin, ils ont mangé une soupe. Et les voilà partis. Au bourg — à Saint-Just-en-Chaussée, par exemple, ailleurs aussi — ils s'arrêtent et boivent la goutte. Les plus petits font comme les autres, excités par l'exemple, piqués par les railleries des « grands ».

Les voilà dans les champs pierreux. Tout le jour, pliés en deux à la façon des glaneurs, ils ramassent des cailloux dont ils emplissent leur manne. La hotte pleine, ils vont la vider sur un tas et ils reprennent leur lente marche courbée. Dans la troupe il y a des bambins de huit ans, des fillettes de neuf ans. Et aussi des vieilles cassées qui plient sous leur faix de pierres, des femmes enceintes.

Montant la garde près du tas, un pointeur veille. A chaque manne vidée, il remet un bon au porteur. Et ce bon vaut six centimes. Mais la manne doit être bien pleine. Sinon, il renvoie le porteur ou la porteuse et l'invite à compléter le chargement.

Il faut se hâter et ne pas perdre son temps à redresser trop souvent le dos courbaturé, pour réaliser le salaire moyen : vingt sous, parfois moins pour les débiles, parfois plus pour les robustes : trois ou quatre sous de différence. Aussi mange-t-on vite : interruption d'une demi-heure, à midi, pour le repas et pour le repos. Le repas ? C'est toujours le même menu : du pain, deux sous de *couenne*, du petit cidre. Mais les garçonnets le complètent fièrement par une cigarette.

Ils rentrent à la nuit, traînant la patte, le visage ravagé de fatigue, les reins brisés. Et ils recommencent le lendemain.

Les profits du tâcheron

Que font les tâcherons de tant de cailloux, ramassés par tant de mains débiles ? ils les vendent à l'administration des Ponts-et-Chaussées pour l'empierrage des routes. C'est, paraît-il, une fructueuse opération, pour les tâcherons. Le mètre cube de cailloux, transporté sur la route à empierrer, est payé 8 fr. 50 par l'administration. Etant donné la contenance ordinaire de la manne, il revient à 3 fr. 60 au tâcheron. Cet homme conduit lui-même le tombereau attelé de deux ou de trois chevaux qui transporte la pierraille.

Plus nombreux sont les ramasseurs, plus élevés sont les gains du tâcheron. Sa petite troupe réunit pour lui environ seize mètres cubes par jour et, pour le servir, les écoliers et les écolières de la région manquent la classe deux cents jours par an. Aussi son gain brut dépasse-t-il quinze mille francs à la Saint-Sylvestre. C'est un joli denier qui ne lui donne d'autre peine que celle de monnayer la fatigue des enfants et des femmes.

Les parents

Les instituteurs assistent, désolés, au dépeuplement de leurs classes dès que la longueur des jours permet « d'aller à cailleux ». Mais que peuvent-ils dire ? Que peuvent-ils faire ? Ils savent que ce n'est pas un âpre et bas désir de lucre qui pousse les parents à envoyer leurs enfants s'exténuer aux champs à l'heure où l'école les réclame. Ils savent que ces parents sont des ouvriers d'usine à trois francs cinquante par jour, des maçons au travail irrégulier. Et aussi des ouvrières qui fabriquent à domicile des gants de fil et gagnent quinze sous pour douze heures de travail à la machine ou qui tressent des chaussons et reçoivent un sou par chausson confectionné ! Les petits ramasseurs « complètent » le salaire qui, seul, ne permet pas de vivre. Que faire ?

C'est tout l'illogisme et toute l'iniquité de notre organisation sociale qu'évoque la petite troupe de gamins et de fillettes qui, la manne au dos, vont « à cailleux » chaque matin, à travers la campagne picarde.

L.-M. BONNEFF.

APRÈS L'ATTENTAT DE SARAJEVO

L'impression en Europe

Vienne, 29 juin. — On mande de Sarajevo, que de vifs reproches sont faits à la police, qu'on accuse de ne pas avoir pris toutes les mesures nécessaires. Depuis plusieurs semaines, les professeurs des écoles secondaires auraient prévenu le gouvernement qu'une fermentation se manifestait dans les esprits des étudiants serbes, et que les tendances panserbes allaient en s'accentuant, sous l'influence de manifestes passés clandestinement à la frontière.

Un fait significatif, dit-on, est que le journal *Narod*, organe serbe irrédentiste, a paru hier avec sa première page encadrée des couleurs serbes.

Le *Fremdenblatt* publie un communiqué du ministère de Bosnie, d'après lequel l'absence de mesures de sûreté pendant le séjour de l'archiduc François-Ferdinand en Bosnie serait imputable au ministre de la guerre, qui se serait chargé exclusivement de régler tous les détails de ce séjour.

Derniers détails

Sarajevo, 29 juin. — D'après les derniers renseignements recueillis, la tragédie a été aussi rapide qu'un éclair.

Un grand nombre de personnes très rapprochées du lieu de l'attentat n'ont même pas entendu les coups de feu.

Comme la rue est très étroite, l'assassin a pu tirer de très près.

Les dernières paroles de l'archiduc François-Ferdinand

Vienne, 29 juin. — Quand il se sentit mortellement atteint, l'archiduc François-Ferdinand adressa à sa femme ces mots, qui furent les derniers : « Sophie, tu dois vivre pour les enfants. »

LES OBSEQUES

Elles auront lieu à la fin de la semaine

Vienne, 29 juin. — On dit que les dépouilles mortelles de l'archiduc et de la duchesse arriveront à Vienne, le 2 juillet au soir. Les obsèques solennelles auraient lieu le vendredi et l'office divin serait très vraisemblablement célébré le samedi.

Le nouvel archiduc héritier et la princesse Zita

Retour de l'empereur François-Joseph à Vienne

Vienne, 29 juin. — L'empereur François-Joseph est arrivé à Vienne, à 11 h. 10, par train spécial.

Le nouvel héritier, l'archiduc Charles, l'attendait à la gare.

Sur tout le parcours et devant le château impérial, se pressait une foule immense et recueillie. Pas un cri n'a été poussé.

Le comte Tisza doit arriver [illegible] pour assister au Conseil de Couronne.

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France